



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 55937

Texte de la question

La Colombie figure parmi les pays où les droits de la personne humaine sont bafoués. Les recommandations réitérés des Nations unies : lutte contre l'impunité, retrait du champ de compétence des tribunaux militaires des affaires relatives à la violation des droits humains, lutte contre les paramilitaires, nécessité de mettre fin aux liens unissant ces dernières organisations aux forces de sécurité, adoption de mesures appropriées pour protéger les défenseurs des droits humains, ne sont pas mises en oeuvre. M. Daniel Paul demande donc à M. le ministre des affaires étrangères quelles mesures notre pays entend mettre en oeuvre pour que cessent de telles situations et pour faire respecter les recommandations des Nations unies.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Colombie. Celle-ci est dramatique : avec 30 000 assassinats, dont 8 000 seraient dus à des motivations politiques, et 3 000 enlèvements au cours de l'année 2000, elle s'est encore aggravée ces derniers temps, en particulier sous l'effet de la multiplication des massacres perpétrés par les groupes de paramilitaires, dont les effectifs sont passés en quelques années de 3 000 à 8 000 hommes armés. La France, comme le reste de la communauté internationale, condamne énergiquement ces violations répétées des droits de l'homme et apporte son plein soutien au bureau des droits de l'homme installé en Colombie. Au sein de l'Union européenne, la France oeuvre pour que soit rappelée, par des communiqués publics, comme la « déclaration de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la situation humanitaire en Colombie » du 23 mai 2000 ou la déclaration du 19 janvier sur « le processus de paix en Colombie », la position de l'UE. Celle-ci consiste à appeler à une solution négociée aux conflits en cours et à condamner l'ensemble des actes de violence commis par les acteurs armés, quels qu'ils soient. La France a annoncé, le 24 octobre 2000 à Bogota, au nom de la présidence de l'Union européenne, la constitution d'un « programme d'appui au processus de paix » d'une grande ampleur, destiné à aider la Colombie dans la voie du dialogue et de la négociation. Totalement distinct d'autres initiatives, comme le Plan Colombie auquel participent les Etats-Unis d'Amérique, le programme européen a pour ambition d'apporter une contribution effective à la recherche de la paix en finançant des projets civils recueillant un accord minimal entre les différentes parties. Ces différents aspects ont bien sûr été abordés lors de la visite officielle du président Pastrana (20-24 janvier 2001). La France, enfin, apporte une contribution à cet effort de paix en participant, aux côtés de Cuba, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suisse et à la demande du gouvernement colombien et de l'ELN (armée de libération nationale), à une mission de facilitation du processus de paix engagé avec cette guérilla. L'annonce d'un accord entre ces deux parties, le 12 janvier dernier à la Havane, même s'il reste à être confirmé formellement, est pour la France un important signe encourageant.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55937

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7232

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 933